

# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER VICTIME DE TORTURE JUGÉ POUR SES CONVICTIONS RELIGIEUSES

Le 15 juillet 2025, des membres des forces de sécurité ont arrêté Said Abdelrazek, Égyptien converti au christianisme, à son domicile situé au Caire. Après neuf mois de détention provisoire arbitraire, il a été déféré devant une chambre du Premier tribunal pénal de Badr consacrée aux affaires de terrorisme pour répondre d'accusations liées à sa conversion et à ses convictions religieuses. Lors de la première audience de son procès, le 21 avril 2026, celui-ci a été reporté au 15 juin 2026. Said Abdelrazek est actuellement incarcéré à la prison du Dixième jour de ramadan et son état de santé est de plus en plus préoccupant. Les autorités égyptiennes doivent le libérer immédiatement et sans condition, car il est détenu arbitrairement pour avoir simplement exercé son droit à la liberté de religion et de conviction.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Procureur de la République :*

**Mohamed Shawky Ayyad**

Cairo, Égypte

Courriel : [m.office@ppo.gov.eg](mailto:m.office@ppo.gov.eg) ; X : @EgyptianPPO

Monsieur le Procureur de la République,

Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation face à la détention arbitraire et au procès de Said Abdelrazek, un homme de 30 ans incarcéré et poursuivi uniquement pour avoir exercé ses droits fondamentaux, notamment à la liberté de religion et de conviction. En juillet 2024, Said Abdelrazek, né musulman et converti au christianisme, a été renvoyé de Russie vers l'Égypte, où des fonctionnaires de l'Agence de sécurité nationale (NSA) l'ont arrêté dès son arrivée à l'aéroport. Ceux-ci l'ont emmené dans un lieu indéterminé à Alexandrie et l'ont soumis à une disparition forcée pendant 10 jours. D'après des sources bien informées, au cours de cette période, des agents de la NSA lui ont infligé des actes de torture et d'autres mauvais traitements en tentant de lui enlever ses tatouages chrétiens, dont une croix de grande taille, ce qui lui a causé des douleurs intenses et des saignements aux bras, ainsi qu'en le suspendant pendant plusieurs heures dans une position de « crucifixion ». Avant de le libérer, ils l'ont interrogé sur ses convictions et ont fait pression sur lui pour qu'il revienne sur sa conversion et qu'il fournisse des informations au sujet d'autres personnes converties.

En juillet 2025, les forces de sécurité ont arrêté Said Abdelrazek chez lui, au Caire, à la suite de ses démarches juridiques en vue de changer sa religion sur ses papiers d'identité pour qu'ils fassent état de sa foi chrétienne. Il a ensuite été interrogé par les services du procureur général de la sûreté de l'État (SSSP), qui l'ont accusé d'avoir « créé et dirigé une organisation en violation de la loi », « financé cette organisation dans le but de commettre des infractions » et de « mépris pour l'Essence divine [de Dieu] et publication de contenus portant atteinte à la religion islamique ». En avril 2026, Said Abdelrazek a été présenté devant un tribunal pour répondre d'accusations découlant entièrement de sa conversion au christianisme et de ses tentatives d'exercice de son droit à la liberté de croyance. S'il était déclaré coupable, il encourrait la réclusion à perpétuité. Ses droits à un procès équitable ont été bafoués, notamment son droit à une défense adéquate. Les autorités de la prison du Dixième jour de ramadan lui refusent la possibilité de communiquer avec son avocat, qui n'a été autorisé à lui rendre visite qu'une fois, en janvier 2026.

L'état de santé de Said Abdelrazek s'est fortement détérioré à la suite de son incarcération injuste. Selon sa fiancée, il souffre de douleurs extrêmement vives touchant le bas du dos et les voies urinaires, qui n'ont pas donné lieu à un diagnostic. Lors de sa première audience devant un tribunal en avril 2026, son avocat a demandé qu'un médecin l'examine de toute urgence, mais sa requête a été rejetée. De plus, son avocat a pu lui apporter seulement une fois en janvier 2026 des vêtements d'hiver, une couverture et des articles d'hygiène. Depuis, les autorités pénitentiaires interdisent à ses proches et à son avocat de lui apporter de la nourriture, des vêtements et des médicaments.

**Je vous demande de libérer Said Abdelrazek immédiatement et sans condition. Dans l'attente de sa libération, il doit être autorisé à communiquer régulièrement avec son avocat et détenu dans des conditions respectant les normes internationales relatives au traitement des prisonniers, notamment en lui permettant de recevoir la nourriture et les soins dont il a besoin. Par ailleurs, les allégations de torture et d'autres mauvais traitements qu'il aurait subis en détention doivent donner lieu sans délai à des enquêtes indépendantes et impartiales. Enfin, je vous demande de cesser de poursuivre des personnes au seul motif qu'elles pratiquent sans violence leur religion.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma très haute considération.

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Said Abdelrazek est un Égyptien de 30 ans qui s'est converti au christianisme en 2016 après avoir mené une étude comparative des religions et à l'issue de plusieurs années de réflexion personnelle. Selon sa compagne, à la suite de sa conversion, les autorités égyptiennes l'ont ciblé au moyen d'arrestations arbitraires et d'une surveillance. En 2018, Said Abdelrazek a fui en Russie, où il a déposé une demande d'asile et obtenu un statut de protection temporaire pour un an. En 2024, les autorités russes l'ont expulsé vers l'Égypte, en violation du principe de « non-refoulement ». Ce principe interdit aux États de renvoyer, d'extrader ou de transférer une personne dans un pays où elle serait confrontée à un risque réel de persécution, de torture ou d'autres violations graves des droits humains. D'après des sources bien informées, son expulsion a suivi une condamnation pour « atteinte aux sentiments des croyants » liée au fait qu'il avait partagé des contenus considérés comme insultants à l'égard des personnes musulmanes. Said Abdelrazek a déposé une demande de visa humanitaire auprès de l'Australie en mai 2024. Depuis son arrestation en 2025, sa fiancée, qui est une ressortissante australienne, appelle publiquement à une intervention diplomatique urgente en soulignant l'absence d'action décisive. Des organisations de défense des droits humains ont [exhorté](#) le gouvernement australien à accélérer le processus d'octroi du visa et à faire pression sur les autorités égyptiennes pour qu'elles le libèrent immédiatement.

Said Abdelrazek est actuellement incarcéré à la prison du Dixième jour de ramadan. Amnesty International a [recueilli de très nombreux éléments](#) attestant de conditions de détention cruelles et inhumaines dans cette prison, marquées notamment par de lourdes restrictions en matière de circulation, d'accès à la lumière du jour et de contacts familiaux. Toutes les personnes détenues sont privées de lumière du jour car elles ne sont pas autorisées à faire de l'exercice en plein air quotidiennement et beaucoup sont confinées dans leur cellule 23 heures sur 24 en n'ayant droit qu'à une heure maximum d'exercice dans un couloir à l'intérieur du bâtiment. Les visites familiales sont limitées à seulement 20 ou 30 minutes une fois par mois, et certaines personnes sont même totalement privées de visites. Des femmes proches de personnes détenues ont en outre signalé que des gardiennes de la prison les avaient soumises à des fouilles corporelles intrusives et que le personnel inspectait sans aucune précaution d'hygiène la nourriture apportée par les familles, qui reste la principale source d'alimentation des prisonniers en raison de la mauvaise qualité et des portions insuffisantes des repas fournis par la prison.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Égypte est partie, protège le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, qui comprend le droit de choisir sa religion et d'en changer. En Égypte, les minorités religieuses, notamment les chrétiens coptes, les musulmans chiites et les baha'is, sont constamment en butte à la discrimination dans la législation et dans la pratique. Des membres de minorités religieuses, des personnes athées et d'autres n'embrassant pas les convictions religieuses autorisées par l'État sont menacés ou harcelés, notamment au moyen de convocations et d'interrogatoires abusifs par l'Agence de sécurité nationale et, dans certains cas, de poursuites pour des accusations vagues de « mépris de la religion ».

Au cours des derniers mois, les autorités égyptiennes ont intensifié leur répression contre les personnes qui n'embrassent pas les convictions religieuses autorisées par l'État. Elles ciblent de plus en plus les personnes qui abordent des questions religieuses en ligne, en violation des obligations internationales du pays en matière de droits humains. Entre mi-juillet 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les forces de sécurité ont [arrêté](#) au moins 29 personnes dans six gouvernorats parce que celles-ci avaient publié en ligne des contenus divergeant des discours religieux validés par l'État. Au moins quatre d'entre elles ont indiqué avoir subi des actes de torture à la suite de leur arrestation, au moins 11 ont été privées de leur droit à un avocat pendant la phase d'interrogatoire, et une est morte en détention.

Depuis longtemps, les personnes nées musulmanes et converties au christianisme font l'objet d'un harcèlement des autorités en Égypte, dans certains cas sous la forme de poursuites pénales pour « mépris de la religion », surtout si elles sont soupçonnées de prosélytisme ou de chercher à changer leur religion sur leurs papiers d'identité. Tous les Égyptiens et Égyptiennes sont tenus d'avoir en permanence leur numéro d'identification nationale sur eux à partir de 16 ans. Ce numéro figurant sur la carte d'identité est exigé pour accéder à l'enseignement supérieur, aux soins médicaux et à l'emploi, ainsi que pour toutes les démarches administratives et les transactions financières. Les autorités égyptiennes refusent depuis longtemps d'accorder une reconnaissance juridique et des papiers d'identités aux Baha'is ainsi qu'aux anciens musulmans convertis au christianisme ou à d'autres religions.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : arabe et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 7 novembre 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Said Abdelrazek (il)